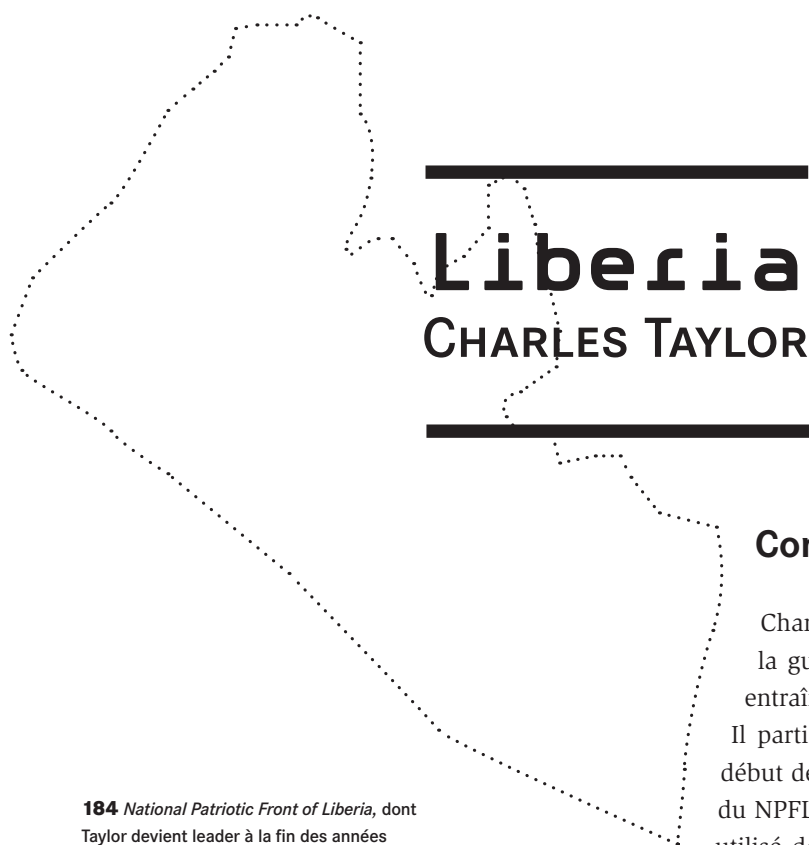


**182** Conseil fédéral suisse, 17 février 1999, réponse à une question de Jean Ziegler du 30 novembre 1998.

**183** Christine Legrand, « Le général Pinochet aurait placé des lingots d'or à Hongkong », *Le Monde*, 26 octobre 2006.

Marcos et Duvalier).<sup>182</sup> Le 16 mars 2006, l'Office fédéral de la justice reçoit une demande d'entraide datée du 10 janvier sur les comptes du dictateur et de ses proches. La justice chilienne lui demande de transmettre les documents bancaires, mais pas de bloquer les comptes. Après la mort du dictateur, la procédure est abandonnée.

Le dernier coup d'éclat avant la mort du dictateur, en décembre 2006, fut la découverte de 9 620 kg d'or, sous forme de lingots au nom de Pinochet dans les coffres de la banque HSBC à Hong Kong. Le butin représente, au cours actuel, la coquette somme de 190 millions de dollars.<sup>183</sup>



**184** *National Patriotic Front of Liberia*, dont Taylor devient leader à la fin des années 1980.

**185** *Revolutionary United Front*, fondé par Foday Sankoh, qui fera alliance avec Taylor.

**186** Lydia Polgreen et Marlise Simons, 14 juin 2007, « Panel says liberian ex-leader's wealth hasn't vanished », *New York Times*.

**187** Cecil Franweah Frank, 18 avril 2006, « The other dimension of Charles Taylor Saga: return of stolen funds », *The Perspective*, Atlanta.

**188** *Baltimore Sun*, MD 1er Août 2003 – « More than troops » par Emira Woods et Carl Patrick Burrowes.

## Contexte

Charles Taylor fut l'un des principaux protagonistes dans la guerre civile qui secoua le Liberia de 1989 à 1996, qui entraîna la chute de l'ancien président libérien Samuel Doe. Il participa également à la guerre civile au Sierra Leone au début des années 90. Il est tristement célèbre, avec les troupes du NPFL<sup>184</sup> au Liberia et du RUF<sup>185</sup> en Sierra Leone, pour avoir utilisé des châtiments particulièrement cruels, dont l'amputation des bras, comme tactique de guerre. À la fin de la guerre civile au Liberia, il fut élu président d'un Liberia saisi par la peur en 1997 et restera au pouvoir jusqu'en 2003. Le 29 mars 2006, il est arrêté au Nigeria, où il était en exil depuis sa chute. Il est détenu, depuis fin juin 2006, à La Haye où il est inculpé pour crimes de guerre. Son procès a débuté le 4 juin 2007 devant le tribunal spécial international pour la Sierra Leone et le Liberia et devrait durer jusqu'à fin 2009. Par une décision particulièrement contestable, le tribunal lui a reconnu le « statut de partiellement indigent », lui allouant quelques 50 000 dollars par mois et un avocat commis d'office pour sa défense, alors que le *New York Times*, en juin 2007, affirmait que C. Taylor détiendrait environ un demi-milliard de dollars d'actifs financiers cachés au Liberia et au Nigeria, citant un rapport de la *Coalition for International Justice* remis à l'ONU.<sup>186</sup>

L'ONG *Global Witness* évalue à plus de 3 milliards \$ les fonds du clan Taylor qui seraient placés aux États-Unis, en Suisse et dans d'autres paradis fiscaux.<sup>187</sup> En 2003, deux universitaires américains (Emira Woods et Carl Burrowes) estimaient, eux, à 3,8 milliards \$ les fonds libériens placés sur des comptes en Suisse.<sup>188</sup>

## Procédures

Le gel des avoirs de Taylor a débuté avant même sa destitution. Le 19 juin 2003, le Tribunal spécial international pour la Sierra Leone, créé à la suite d'un accord entre l'ONU et le gouvernement de Sierra Leone, a demandé à l'Office fédéral de justice **suisse** de bloquer les avoirs du président libérien, Charles Taylor et de produire les documents bancaires correspondants. La demande d'entraide judiciaire vise également des proches de Taylor, des représentants de son régime, ainsi que plusieurs hommes d'affaires et entreprises. Le Tribunal spécial accuse Taylor d'avoir soutenu financièrement et militairement deux groupes de rebelles durant la guerre civile de Sierra Leone et de les avoir soutenus lors de leurs attaques contre la population civile. En contrepartie, Taylor se serait fait remettre des diamants bruts. Il aurait ensuite placé le produit de la vente de ces pierres précieuses dans des établissements bancaires de différents pays, dont la Suisse. Deux millions de francs suisses ont ainsi été bloqués sur des comptes détenus par deux personnes de l'entourage de Charles Taylor. Depuis, cette ordonnance de saisie-arrêt a été levée. L'exécution de la demande d'entraide judiciaire du Tribunal spécial pour la Sierra Leone est entre les mains du Ministère public de la Confédération.<sup>189</sup>

Le 12 mars 2004, à l'initiative de la diplomatie américaine, une résolution est votée au **Conseil de Sécurité des Nations unies** selon laquelle « *tous les États membres doivent immédiatement geler les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur leur territoire, qui sont en la possession ou sous le contrôle direct ou indirect des personnes ou d'autres personnes identifiées par le Comité* »<sup>190</sup>. Les personnes concernées par cette résolution sont Charles Taylor, sa famille et son entourage, notamment Jewell Howard Taylor et Charles Taylor Jr., hauts fonctionnaires de l'ancien régime Taylor. Le 29 avril 2004, se fondant sur la résolution du Conseil de Sécurité, le **Conseil de l'Union européenne** demande à tous les États membres de geler les avoirs de Charles Taylor et son entourage, dans le règlement n° 872/2004.<sup>191</sup> Les États-Unis, à l'initiative de cette décision du Conseil de Sécurité, ont également entrepris de geler les avoirs de Taylor et de ses proches, mesures que le président Bush a prolongées, chaque année, durant son mandat. « *La stabilité du Liberia est encore trop fragile* », indique le communiqué de la Maison Blanche<sup>192</sup>.

Hormis quelques cas isolés, rares sont toutefois les pays à s'être montrés coopératifs. Tout porte à croire que Charles Taylor dispose encore d'une « *richesse considérable* », comme le souligne le Conseil de Sécurité qui a créé, le 21 juin 2007, une commission d'évaluation de la mise en œuvre de la résolution de 2004. De nombreux pays, comme le Nigeria, le Burkina Faso et la Sierra Leone, ont refusé jusqu'à présent de coopérer avec la justice internationale, la fortune de l'ancien dictateur semblant embarrasser les milieux politiques et économiques (notamment les entreprises forestières occidentales).<sup>193</sup> En effet, selon l'ONG *Global Witness*, l'argent du bois et des « *diamants du sang* » aurait rapporté, en 2002, au moins 152 millions de dollars de recettes d'exportation. Cette même année, 25% des fonds déposés dans les banques suisses (soit 3,8 milliards de dollars) en provenance d'Afrique étaient libériens...<sup>194</sup> En avril 2008, lors d'une audience du Tribunal pénal international de la Haye, les juges ont dénoncé la difficulté qu'ils avaient à récupérer les fonds du fait de l'existence d'instruments financiers opaques et des paradis fiscaux. Seulement 6 millions de dollars ont pu être saisis via

**189** Sur délégation de l'Office fédéral de la justice (OFJ). Cf. Communiqués de presse de l'Office Fédéral de la Justice, 23 juin 2003 et 23 juillet 2003.

**190** La résolution précise « *y compris les fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques détenus par des entités appartenant à ou contrôlées directement ou indirectement par l'une d'entre elles ou par toute personne agissant pour leur compte ou sur leurs ordres, identifiée par le Comité, et veiller à empêcher leurs nationaux ou quiconque sur leur territoire de les mettre directement ou indirectement à la disposition de ces personnes, non plus que tous autres fonds, avoirs financiers ou ressources économiques, ou d'en permettre l'utilisation à leur profit.* » Cf. Conseil de Sécurité des Nations unies, 12 mars 2004, *Résolution 1532*, New York.

**191** Le gel des fonds de Charles Taylor par l'UE s'inscrit dans le cadre des mesures restrictives que l'UE peut prendre sur le fondement des articles 60 et 301 du Traité instituant la Communauté européenne, qui établissent que les sanctions financières internationales sont un outil de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). En conséquence, les sanctions financières mises en œuvre par un règlement du Conseil de l'Union européenne ont directement force de loi dans l'ordre juridique des États membres. On trouve la liste des sanctions financières de l'UE sur : [http://ec.europa.eu/external\\_relations/cfsp/sanctions/list/consol-list.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/cfsp/sanctions/list/consol-list.htm).

**192** "Continuation of the National Emergency Blocking Property of Certain Persons and Prohibiting the Importation of Certain Goods From Liberia", 18 juillet 2006.

**193** Seuls les Pays-Bas ont condamné à 8 années de prison Kus Kouwenhoven, Néerlandais, considéré comme l'un des hommes clés de la mise sous coupe réglée du Liberia. Ancien directeur des opérations de l'Oriental Timber Company (OTC), une entreprise d'exploitation de bois contrôlée par Taylor, il bénéficiait d'une concession grande comme la Belgique où il se livrait à la déforestation la plus sauvage.

**194** Global Witness, 31 mars 2003, *The Usual Suspects* (ou Comment le trafic d'armes et les activités mercenaires en Afrique occidentale sont soutenus par le gouvernement libérien et par des entreprises d'exploitation forestière).

**195** Marlise Simons, 9 mars 2008, "Gains Cited in Hunt for Liberia Ex-Warlord's Fortune", *The New York Times*.

l'intervention des Nations unies, alors que l'enquête du tribunal spécial pour la Sierra Leone a démontré que plus d'un milliard de dollars avaient circulé de 1997 à 2003 sur les comptes personnels de Charles Taylor, alors président.<sup>195</sup>

**AU LIBERIA**, la prudence est de mise car une bonne partie de l'élite a fait fortune grâce au système Taylor. Malgré l'activisme de la nouvelle présidente du Liberia, Ellen Johnson Sirleaf qui a, lors de son premier voyage officiel aux États-Unis, demandé au président Bush et aux autorités américaines de restituer les fonds de Taylor et de ses proches, les députés du Liberia ne sont pas prêts à demander la restitution des fonds de l'ancien dictateur. Ils ont refusé, le 21 septembre 2007, de voter une loi qui devait autoriser le gel des avoirs de Ch. Taylor, de plusieurs membres de sa famille et d'anciens responsables de son régime. La loi a été jugée non conforme à la Constitution du pays, certains députés libériens accusant la présidente Sirleaf de vouloir « *faire plaisir* » aux Nations unies en présentant cette loi. Pour nombre d'observateurs, la décision de l'Assemblée nationale suggère que Ch. Taylor dispose toujours d'une certaine influence dans les milieux politiques du Liberia. Par ce vote, les députés empêchent l'application des sanctions des Nations unies au Liberia et donc, toute procédure de restitution. À la réouverture du procès de Charles Taylor devant le Tribunal pénal international de la Haye, début janvier 2008, ses avocats ont par ailleurs demandé la levée du gel des avoirs et des interdictions de voyager émises par le Conseil de Sécurité des Nations unies à l'encontre d'anciens comparses de Charles Taylor.



**196** Global Witness, 24 mars 2004, *Time for Transparency*, rapport sur les pratiques de corruption dans l'exploitation de l'or noir dans cinq pays : l'Angola, le Congo Brazzaville, la Guinée équatoriale, le Kazakhstan et Nauru.

## Contexte

Noursoultan Nazarbaev est le président du Kazakhstan depuis 1991. Selon un rapport de l'ONG britannique *Global Witness*<sup>196</sup>, plus d'un milliard de dollars de pots-de-vin auraient été versés au président Nazarbaev et à son entourage par les sociétés Mobil Oil, Amoco, Chevron Texaco et Philips Petroleum.

## Procédures

Une procédure a été ouverte au Kazakhstan contre le Premier ministre Akezhan Kazhegeldin, qui était devenu opposant du président kazakh. Une commission

